

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 21 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Pendant la visite l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Les produits d'entretien ménagés sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Dans le terrain de jeux extérieur, il n'y a pas de structure fixe. Le matériel est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussion avec la directrice concernant le terrain de jeu et le portail.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juillet 2022

Date

original signé par
Sophie Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juillet 2022

Date